

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020 - 32 du Comité Syndical en date du 22 septembre 2020 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la nécessité de mettre en place une mission de conduite d'opérations pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement en cours sur le site des Portes de l'Orne Amont (assistance technique, économique, administrative et financière),

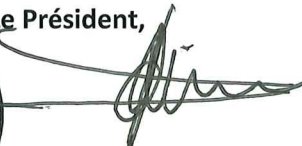
Vu l'offre proposée par la société SAS ASCISTE INGENIERIE – 160, rue Victor de Broglie – 51 430 BEZANNES,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de confier à la Société SAS ASCISTE INGENIERIE - 160, rue Victor de Broglie – 51 430 BEZANNES, une mission de conduite d'opérations concernant l'ensemble des travaux d'aménagement du site des Portes de l'Orne Amont à Rombas,

Article 2 : que le montant de cette mission est fixé à 39 750,00 € H.T., soit 47 700,00 € T.T.C., payable mensuellement sur une durée de 12 mois.

Rombas, le 06 janvier 2023
Affichage au siège le 16 JAN 2023

Le Président,

Lionel FOURNIER

